



Sommaire :

- * Brèves de la Municipalité
- * Votation fédérale
- * Elagage des arbres et haies
- * Vacances du bureau
- * Prochain Conseil général
- * Passeport 10 - Biométrique
- * Info déchets
- * Statistique de la population
- * Fête du Battoir
- * Info du contrôle des habitants
- * Nouveaux habitants
- * Info parution

Laissez-nous vous présenter le premier numéro de notre bulletin communal. Nous l'avons baptisé « 46° NORD », car c'est sous cette latitude que se situe notre village sur la planète terre, ou plus exactement, 46° latitude Nord et 6° longitude Est.

Ce bulletin vous sera envoyé 4 fois par année, en mars, juin, septembre et décembre. Vous y trouverez toutes les informations que vous receviez précédemment sous la forme de « tout ménage ». Il sera également à la disposition des sociétés locales et des habitants, pour leur permettre d'y insérer leurs annonces et informations diverses. Vous trouverez en fin de bulletin les dates limites avant lesquelles vos annonces et articles devront nous parvenir.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture.

Votre municipalité
Votre secrétaire municipale

Exercices pompiers 2010

28 avril 2010 Cours de cadres	20h00
5 mai 2010 Cours section	19h30
1er septembre 2010 Cours de cadres	20h00
8 septembre 2010 Cours section	19h30
10 novembre 2010 Cours de cadres	20h00
13 novembre 2010 Cours section	09h30

Brèves de la Municipalité

- Suite à plusieurs demandes, la Municipalité de Belmont a obtenu un accord pour la réfection de la route du Mont. Selon le département des infrastructures, ces travaux devraient intervenir dans le courant de l'été 2010.
- Le nouveau règlement communal sur la protection des arbres a été approuvé par la cheffe du département de la sécurité et de l'environnement, le 17 novembre 2009. Ce règlement peut être consulté, sur demande, auprès du Greffe municipal. Selon l'art. 2 de ce dernier, nous vous informons qu'il est désormais interdit d'abattre les arbres de 30 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol, sans un accord préalable de la Municipalité (cette mesure ne concerne pas les arbres fruitiers).

Greffe Municipal

Horaire d'ouverture : lundi de 19h à 19h45 ou sur rendez-vous

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : belmont-sur-yverdon@bluewin.ch

Votation fédérale du 7 mars 2010

Objets présentés :

1. Arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain.
2. Initiative populaire du 26 juillet 2007 « Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) »
3. Modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal)

Elagage des arbres et émondage des haies

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

- **Emondage des haies**
à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et 2 m dans les autres cas.
- **Elagage des arbres**
au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **dernier délai le 30 juin 2010**. Passé cette date, cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement précité.

Vacances du bureau communal

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé pour cause de vacances du vendredi 2 avril 2010 au dimanche 11 avril 2010. Nous vous invitons donc à contrôler la validité de vos documents d'identités, afin de pouvoir en demander le renouvellement avant la fermeture du bureau.

La prochaine séance du Conseil général de Belmont-sur-Yverdon se tiendra à la Grande salle,
le lundi 21 juin 2010 à 20h15.

Passeport 10 – Biométrie

Dès le 1er mars 2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse seront des passeports biométriques. Cependant, les passeports actuels restent valables jusqu'à leur date d'échéance.

A partir de cette date, toutes les demandes de passeports devront se faire auprès du centre de biométrie de Lausanne.

Comment faire pour obtenir un passeport ?

Par Internet à l'adresse <http://www.biometrie.vd.ch> ou par téléphone au **0800 01 1291**

Vous trouverez les informations détaillées sur la marche à suivre affichée aux piliers publics ou au Greffe municipal.

Le Contrôle des habitants de la commune continuera à émettre uniquement les cartes d'identités.



Info déchets

Ramassage des ordures ménagères : du jeudi soir au vendredi matin 8h00

Pour rappel, seuls les déchets ménagers en sacs sont autorisés dans le char de ramassage. Les objets encombrants, carton, papier, verre et autres seront acheminés à la déchetterie.



Tri des déchets

La pratique du tri des déchets a évolué favorablement ces dernières années, quand bien même nous constatons qu'il y a encore beaucoup à faire afin que chacun prenne conscience du coût de l'élimination des déchets.

Nous vous remercions donc de votre collaboration.

Déchetterie

Horaire : samedi de 10h00 à 11h00

Statistique de la population établie au 31.12.2009

		Suisses	Etrangers Permis		
			B	C	L
Hommes		107	2	6	-
Femmes		109	2	5	1
Garçons	0 - 15 ans	22	-	-	-
Filles	0 - 15 ans	23	-	3	-
TOTAL		261	4	14	1



Soit un total de 280 habitants

Suite à ce résultat nous constatons une augmentation de la population en 2009, de 18 habitants.

Les chiffres définitifs de la population des communes du canton de Vaud peuvent être consultés sur le site internet du SCRIS, dès la fin janvier 2010, à l'adresse www.scris.vd.ch



100ème anniversaire du Battoir

La fête de commémoration du centième anniversaire du Battoir à grains se déroulera le 29 mai prochain. Le programme de la fête vous parviendra dans les prochaines semaines.

Inscription au contrôle des habitants

La loi impose à chacun l'obligation de s'annoncer personnellement au Contrôle des habitants, dans les 8 jours suivant :

- son arrivée
- son départ
- son changement d'adresse
- tout événement d'état-civil le concernant

A cette occasion les personnes suisses nous transmettront :

- livret de famille (ménage parents et enfants)
- certificat individuel d'état-civil ou acte d'origine (dès 18 ans ou célibataire)
- une pièce d'identité valable

Les personnes étrangères nous apporteront :

- permis de séjour (si existant)
- passeport ou carte d'identité valable
- bail à loyer ou acte de vente

Au moment de l'inscription, les personnes étrangères (dès 15 ans) qui séjourneraient pour la première fois en Suisse ou dans le canton de Vaud, rempliront également un rapport d'arrivée, accompagné de 2 photos passeport, qui sera transmis au service de la population de Lausanne, puis à l'office fédéral des étrangers à Berne, qui décidera de l'octroi du permis de séjour.

Annnonce de départ

Tout départ doit être annoncé à notre bureau au maximum 8 jours après le départ de la commune. A cette occasion nous restituons l'acte d'origine des ressortissants suisses.

Les personnes étrangères quittant la Suisse pour l'étranger nous remettront leur permis de séjour au moment de l'annonce de départ.



Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de juin. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 10 mai 2010.

Nouveaux habitants et nouveaux citoyens

La Municipalité accueillera les nouveaux habitants ayant emménagé dans le courant de l'année 2009, ainsi que les jeunes gens ayant atteint leur majorité, le vendredi 12 mars 2010 prochain, autour d'une fondue. Nous espérons que ce moment convivial permettra à chacun de faire des nouvelles connaissances dans le cadre de la commune.

